

Angers, le 29 avril 2021

Affaire suivie par Alexandre Barreteau  
Tél 02 41 81 43 92

service.rivieres@maine-et-loire.fr

**Objet :** Écourues partielles sur la rivière Le Loir

Madame le Maire, Monsieur le Maire

Je vous informe que le Département de Maine-et-Loire a prévu, dans le cadre de la réalisation de sondages géotechniques, la mise en écourues partielles sur la rivière le Loir, des biefs suivants:

- Du 12 mai 2021 au 21 mai 2021, sur le bief situé entre les barrages de Prignes (Baracé) et Vaux (Montreuil-sur-le-Loir)
- Du 21 mai 2021 au 28 mai 2021, sur les biefs situés entre les barrages de Villevêque et de Matheflon (Seiches-sur-le-Loir)

Cette information est adressée aux communes riveraines, aux différents organismes concernés par ces écourues, ainsi qu'aux usagers du cours d'eau (riverains, irrigants, pêcheurs, chasseurs, ...) et sera disponible sur le site internet du Département de Maine-et-Loire <https://www.maine-et-loire.fr>.

Aussi, afin de permettre le bon déroulement de ces écourues **les détenteurs d'une autorisation de prélèvement d'eau** sont invités, du fait du risque d'assec de la rivière, à prendre les dispositions nécessaires pour la sauvegarde de leur(s) installation(s) de pompage.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous rapprocher du service Rivières et domaine public fluvial (Alexandre Barreteau au 02 41 81 43 92 – [service.rivieres@maine-et-loire.fr](mailto:service.rivieres@maine-et-loire.fr))

Je vous prie de croire, Madame le Maire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
le chef du service Rivières et domaine public  
fluvial



*Kristell Allée*